



POUR REDISTRIBUER, IL FAUT D'ABORD CRÉER DE LA VALEUR

AGEFI - 26.11.2021

LES VALEURS LIBÉRALES ISSUES DE NOS DROITS FONDAMENTAUX SONT DE PLUS EN PLUS ATTAQUÉES. CETTE DÉRIVE EST DANGEREUSE. NOS AUTORITÉS POLITIQUES QU'ELLES SOIENT EXÉCUTIVES, LÉGISLATIVES OU JUDICIAIRES NE DOIVENT PAS CÉDER À CETTE TENDANCE, AFIN DE NE PAS ENTRAVER LA PÉRENNITÉ DE L'ÉCONOMIE PRIVÉE, QUI REDISTRIBUE UNE PARTIE DE SES GAINS POUR LE BIEN COMMUN AU TRAVERS DES IMPÔTS.

Les menaces sur la liberté en matière économique se multiplient de manière inquiétante dans notre pays. Le résultat de votations récentes (notamment l'initiative sur les entreprises responsables, ou l'accord commercial Suisse-Indonésie), de même que certains succès électoraux des milieux proches de la décroissance, mettent en évidence une tendance déjà observable depuis plusieurs années : l'économie est vue comme un mal, les bénéfiques comme un crime. Tout au plus le commerçant local est-il encore admis (à condition qu'il publie un bilan carbone neutre), mais le grand groupe international devrait en revanche être banni. Les décisions politiques se prennent d'ailleurs de plus en plus sur la base d'émotions, au lieu de reposer sur des éléments factuels pragmatiques. Résultat: le processus politique est aujourd'hui beaucoup plus exposé aux tentatives de manipulation des esprits qu'il ne l'était auparavant. Les interventions politiques tendant à blâmer l'économie sont ainsi de plus en plus fréquemment motivées par des considérations morales ; on enfume ainsi le citoyen pour lui donner bonne conscience. L'activisme législatif contre les entreprises se révèle particulièrement problématique et surtout dangereux.

Nous rappelons ici un principe fondamental et indiscutable. Il faut d'abord gagner un franc avant de pouvoir le dépenser ou le redistribuer, sous peine de tomber dans l'endettement massif. La valeur est créée d'abord par l'économie privée qui finance les activités étatiques via le prélèvement (parfois massif) d'impôts. Les apports des entreprises privées sont également décisifs en termes d'emplois, de formation professionnelle, de contributions à la vie associative et culturelle et également en matière énergétique ou climatique par la mise en avant du progrès technique ou des avancées technologiques.

Dans ce même esprit, de nombreuses prestations actuellement gérées par les pouvoirs publics pourraient être confiées à des acteurs privés de manière très qualitative et avec des coûts maîtrisés moyennant des procédures d'appels d'offres régulières. Le service des gérances, les entretiens de parcs et jardins et l'informatique en sont autant d'exemples non exhaustifs d'activités.